

No 13/21bis

Rapport de la commission des finances sur le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2022

Vallorbe, le 27 novembre 2021

Au Conseil communal de et à

1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de Mesdames Anne Rocca, Véronique Teuscher, Lorianne Foretay, rapporteur, et de Messieurs Baris Alev, Gérald Bonzon, Jacques-André Chezeaux, Président et Johann Mange s'est réunie le 8 novembre dernier pour examiner le préavis susmentionné. Tous les membres étaient présents.

La COFIN tient à remercier Monsieur le syndic Stéphane Costantini et Monsieur le boursier Vincent Daucourt pour leur présence et les explications précises et complètes fournies.

Le budget, fait état d'une marge d'autofinancement de CHF 1'543'290.00, en augmentation de CHF 452'330.00 par rapport au budget précédent. Le résultat budgétisé s'établit comme suit :

Charges CHF 19'849'418.00

Revenus CHF 19'852'890.00

Excédent de revenus CHF 3'472.00

Les calculs sont basés sur une population de 4000 habitants.

Le budget est similaire à l'année dernière et les variations significatives sont toutes commentées par la Municipalité dans le document du budget.

La COFIN relève 2 variations importantes :

Charges écarts significatifs :

30 Autorités et personnel

Une augmentation de la masse salariale de CHF 469'810.00 est prévue au budget 2022. La COFIN note une augmentation de la masse salariale de CHF 1'084'586.00 entre les comptes 2017 et le budget 2022. La masse salariale représente donc aujourd'hui 26.79 % des revenus de la Commune, plus d'un quart des revenus de la commune sont donc dépensé dans les salaires. La COFIN prend acte que des engagements, notamment au bureau technique et au service des bâtiments, vont encore être effectués. Cette question, sur la proportion de la masse salariale en constante augmentation, a déjà souvent et longuement été discutée en commission.

Revenus écarts significatifs :

43 Taxes, émoluments, produit des ventes

Une augmentation des revenus sur les taxes, notamment liée à l'évacuation et l'épuration des eaux est prévue à hauteur de CHF 536'900.00.

Pour rappel les revenus principaux de la commune sont constitués de la manière suivante :

210 Impôts	CHF 7'654'000.00
220 Péréquation	CHF 5'925'000.00
350 Bâtiments	CHF 1'755'240.00
450-460 Taxes déchetterie et épuration	CHF 1'640'800.00
810 Vente d'eau	CHF 577'650.00

Commentaires :

210 Les prévisions au budget pour les impôts ont été prudentes et reportées à l'identique de 2021.

220 Les retours de la péréquation sont en légères hausse.

350 La COFIN note l'excellent rendement de la Halle du Day. Une baisse des loyers au poste 660 de la protection civile va intervenir en 2022, du fait de la faible occupation des locaux et de nouveaux projets de la PC sur la commune d'Orbe.

460 réseaux égouts et épuration, les revenus devraient être supérieurs à la projection au vu de l'introduction de la nouvelle tarification. Le budget s'est voulu prudent.

810 La COFIN regrette que le nouveau règlement lié à la distribution d'eau ne soit pas encore adopté et que de ce fait les investissements nécessaires soient reportés.

Pour rappel 1 point d'impôt Vallorbier équivaut à CHF 80'000.00 environ. La COFIN relève l'augmentation constante des taxes, qui est une bonne chose pour la stratégie consommateur-payeur, mais pense qu'une baisse d'impôts afin de compenser l'augmentation de ces taxes devra être envisagée à court terme.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter le texte suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis municipal no 13/21
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

1. Le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2022 est adopté tel que présenté.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le Président

Jacques-André Chezeaux



Le Rapporteur

Lorianne Foretay



